BONNEMENT.

A SAUMUR,

Au bureau du Journal

u en envoyant un mandat

aur la poste.

e: chez tons les librairez.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

FIGUSAULURUS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 1. 20 2 Réclames. ... 30 Faits divers , ... 75

RESERVES SORT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reques et même payées,
souf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des angonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

duction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

on s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVÁS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis centraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 31 MARS 1886

Chronique générale.

Malgré l'éloquente opposition de M. Batbie, la majorité républicaine du Sénat a adopté, par 172 voix contre 90, ce monstrueux article 66 du projet de loi relatif à l'enseignement qui refuse aux instituteurs libres la dispense du service militaire accordé aux instituteurs officiels. Toujours l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

A la Chambre, M. de Lamberterie a été élumembre de la commission des chemins de fer.

La séance d'hier a été consacrée à la deunième délibération du projet de loi sur la liberté des funérailles et particulièrement sur l'incinération, dont Mar Freppel a combattu énergiquement l'adoption.

Hier, à deux heures et quart, M. Sadi-Carnol, accompagné du directeur du mouvement des fonds au ministère des finances, s'est rendu à la commission du budget pour donner, suivant la demande qui en avait été faite avant-hier par M. Jules Roche, l'état du Trésor. En conséquence, la discussion du projet d'emprunt ne commencera que beaucoup plus tard et il est probable que la commission n'a pu statuer hier.

Le ministre déclare que la conversion des obligations à court terme est facultative.

M. Leguay, membre de la commission, demande qu'on assure l'irréductibilité aux déposants des caisses. A ce propos, M. Witson demande au ministre s'il ne serait pas possible de convertir en rentes les fonds des caisses d'économistre est facultative.

caisses d'épargne et des caisses de retraite.

M. Sadi-Carnot répond que la mesure serait peu politique, mais qu'il ne s'y opposerait pas si le Parlement le désirait; seulement il craint qu'une telle mesure ne soit exploitée contre la République.

Après ces explications, le ministre se retire et la discussion s'engage sur le projet d'emprunt.

LA GRÈVE DE FIRMY

Le ministre de l'intérieur a annoncé hier au conseil que les ouvriers de Firmy se sont mis en grève, ce qui complique la situation déjà si mauveise du bassin houiller de l'Aveyron.

TROUBLES EN ALGÉRIE

Enfin, M. le général Boulanger, de son côté, a fait connaître que des troubles se sont produits en Algérie, sur les frontières du Maroc, dans deux tribus.

Il y a eu un premier combat entre des tirailleurs sénégalais et des indigènes.

Nous aurions 42 tués et blessés, dont un officier tué.

M. le marquis de Dreux-Brézé a reçu hier soir de Goritz une dépêche de M. Hoet du Pavillon qui lui annonce que les obsèques de Madame la Comtesse de Chambord auront lieu samedi 3 avril, à 7 heures du matin.

Le langage tenu au Reichstag par M. de Bismark, langage qui peut être manaçant pour la France, prouve aussi que le chancelier commence à s'effrayer du mouvement socialiste.

Il est certain que l'Allemagne est à son tour profondément atteinte par le socialisme. M. de Bismark est puni là par où il a péché. Pour abaisser notre pays, il a, lui aussi, contribué au déchaînement de la révolution. Ce grand génie n'a pas eu la sagesse de prévoir que l'incendie gagnerait son propre empire. Aujourd'hui il est inquiet.

Malheureusement nous le sommes encore davantage, car les mesures qu'il veut prendre ne peuvent pas être rassurantes pour la France.

LA RÉVOLUTION EN BELGIQUE.

Mons, le 30 mars.

La grève gagne le Borinage. Elle est propagée là par Fauviaux, l'organisateur de la
grève d'Anzin, qui fut alors expulsé par le
gouvernement français.

On mande de Tournai que des bandes nombreuses de grévistes parcourent la campagne. On ne sait pas quelles sont au juste leurs intentions.

A Barges, il y a eu une rencontre entre les grévistes et les gendarmes, qui ont fait usage de leurs armes. Plusieurs grévistes ont été tués. On signale une violente agitation du côté d'Antoing.

Charleroi, le 30 mars.

Des patrouilles de bourgeois et de paysans sont organisées et donnent la chasse aux émeutiers. Hier soir, des paysans ont tué un de ces derniers. Il y a beaucoup d'étrangers, et notamment d'Allemands, parmi les prisonniers, qui ont été évacués sur Liège et sur Bruxelles.

Parmi les émeutiers arrêtés, on signale l'anarchiste Splingard, qui serait un des organisateurs du mouvement.

Une collision sanglante a eu lieu à Carnières.

Les grévistes ayant empêché le travail aux charbonnages de Ressaix et Carnières, la troupe arriva et fut reçue à coups de pierre. Après sommation, elle fit feu, tua trois hommes et en blessa dangereusement quatorze autres. Le reste de la bande prit la fuite.

La grève menace de se généraliser. A Fontaine-l'Evêque, qui se trouve à dix kilomètres de Charleroi, plus de 3,000 grévistes sont aux prises avec les troupes.

Le Cri du Peuple et la France annoncent le départ de MM. Rechefort et Laguerre pour la Belgique. Leur but, ont-ils déclaré, est de se rendre compte par eux-mêmes de ce qui se passe en Belgique. Ils feront tout leur possible pour parvenir jusqu'à la scène des desordres. Mais, d'après une dépêche de Bruxelles, le gouvernement belge ne serait pas disposé à les laisser se mêler de ce qui ne les regarde pas.

Les autorités ont ordre de conduire MM. Rochefort et Laguerre chez l'inspecteur de la sûreté, s'ils arrivent.

D'après le Courrier belge, M. Basly, venant de Paris et reconnu à la frontière belge, aurait été invité à ne pas poursuivre son voyage.

Nouvelles militaires.

CHANGEMENTS DE GARNISON

Le Journal officiel du 30 mars publie la liste des corps de troupes désignés par décision ministérielle du 24 mars, pour changer de garnison après les prochaines manœuvres d'automne.

Nous relevons dans cette liste les changements suivants, concernant notre région :

4° et 10° corps. — Le 104° est envoyé du Mans à Vitré et le 70° de Vitré au Mans.

9° corps. — Le 114° est envoyé de Parthenay et Saint-Maixent à Poitiers, en changeant avec le 125°.

10° corps. — Trois régiments changent entre eux: le 71°, de Saint-Brieux à Rennes; le 41°, de Rennes à Guingamp, où il relèvera le 48°, envoyé à Saint-Brieux.

44° corps. — Quatre régiments font mouvement. Le 65° est envoyé de Nantes à La Roche-sur-Yon, en changeant avec le 93°. Le 49° de ligne permutera à Lorient avec le 62°, qui ira à Brest.

48° corps. — Le 6° de ligne est envoyé de Saintes à Libourne-Bordeaux, et le 57° ira de Libourne-Bordeaux à Saintes.

Les chefs des corps de troupes de la marine pourront accorder, à l'époque des fêtes de Pâques, des permissions de huit jours aux sous-officiers, caporaux et soldats qui en feront la demande pour se rendre dans leur famille.

Le temps d'aller et de retour ne sera pas

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LIVADIA Par Jacques BRET

Et la cigogne s'approchait lentement, avec majesté. Plus d'une fois, Livadia avait pu effleurer du hout des doigts les longues plumes de son aile, elle attachait à sa présence une importance superstitieuse; il plaisait à cette fille slave d'être honorée des faveurs de la cigogne.

Livadia marcha longtemps sans regarder derrière elle; la solitude était profonde; le vent, qui ne
leacontrait aul obstacle aur son passage, courait
lapidement avec de longs murmures, et c'est à
peine si de loin en loin on entrevoyait une légère
lumée qui trabissait la présence de quelque
pauvre habitation. Livadia semblait la reine
la suivaient, ardents, élancés, et, plus loin en
arcère, l'oiseau vénéré semblait protéger sa
marche.

Enfin elle s'arrêta, tourna sur elle-même en iegardant de tous côtés et s'assit. Les deux chiens profond régnait autour d'eux. Au loin les herbes a'agitaient mollement, leurs innombrables pana-

ches se balançaient, les uns diaphanes, les autres, trop lourds pour leur tige légère; des frémissements, de longs sillens se traçaient tout d'un coup dans leurs profondeurs sous le passage de quelque animal invisible; des eiseaux s'envolaient, d'autres revenaient trouver leur sid ; bientôt un grand lièvre, au poil clair, mentra ses oreilles tout près de la jeune fille. Les chiens se levèrent, appuyèrent leur museau contre la terre en respirant bruyamment, puis regardérent leur mastresse. Bien souvent, dans leurs longues promenades, Livadia s'était amusée à les faire chasser; elle les regardait au loin, dans la plaine, suivre l'animal poursuivi, elle les excitait; souvent même, quand elle était à cheval, elle les suivait avec ardeur. Elle comprit donc leur muette prière :

- Allez, dit-elle à demi-voix.

Les chiens n'attendaient qu'un signal : ils s'élancèrent en aboyant, le lièvre bendit devant eux et une course felle les entraîna. Livadia les suivit des yeux pendant quelques minutes.

— Adieu, mes pauvres compagnons, dit-elle, je retource au château sans vous et je vous laisse ici votre joyeuse liberté. Chassez, courez, poursuivez toute proie qu'il vous plaira.

Elle se relourna tristement et reprit, à pas lents, le chemin de Nelsor, pendant que la voix des deux lévriers s'éteignait dans le lointain et que son amie la cigogne volait bien haut dans les airs, apparaissant et disparaissant tour à tour.

Le grand jour se leva enfin; les voyageurs devaient partir de grand matin et voyager à l'aide de relais jusqu'à Moscou, et ils prendraient le chemin de fer. Tous les domestiques du château étaient réunis dans la cour, silencieux et respectueux. Le comte Nelsor, un peu ému, prit les rênes que lui tendait son vieux cocher Nicolas. Pradine et Livadia montèrent près de lui. Nariska et Sandrowitch suivaient dans un léger chariot, traîné par Pérolef. Le vieux comte fit un geste d'adieu et lâcha la main à ses chevaux, qui s'élancèrent au grand trot; aussitôt un immense cri sortit spontanément de la poitrine de tous ces braves gens:

- Vive le comte Nelsor! Vive la comtesse Livadia!

Les voyageurs se relournèrent avec des larmes dans les yeux, et la voix vibrante de Livadia leur cria avec enthousiasme :

- Vive la Russie ! Vivent les Slaves !

Puis les chevaux excités redoublèrent de vitesse et les entraînèrent en un instant loin du vieux château.

Le long de la route, ils reçurent encore quelques touchants adieux de la part des paysens, qui avaient été prévenus de leur départ. Ces pauvres moujiks se réunissaient sur le passage de leurs maîtres, par familles, tes uns jouent du vieil instrument national, la balalaïka, d'autres récitant quelque pesny populaire, d'autres eofin agitant des branches chargées de fleurs sauvages. Le comte et sa fille les remerciaient du geste et de la voix, plus émus et troublés qu'ils ne l'eussent voula, et la voiture passait comme un trait de feu. Vers le milieu du jour, ils atteignirent la lisière des steppes et entrèrent dans le pays plus pittoresque qui avoisine directement la ville de Kief. Les yeux alanguis de Livadia, constamment fixés sur la plaine, ne distinguèrent bientôt plus que les cimes grêles du poirier sauvage, un des rares arbustes de ces contrées dont les poètes russes ont fait l'emblême de l'amour méconnu. Le vent, qui, dans cette course rapide, bourdonnait à ses oreilles, semblait lui parler encore du pays qu'elle abandonnait ; elle crut même entendre distinctement le mot : jamais ! qui temba lourdement sur son cœur.

- Père, donnez-moi les rênes. Vous êtes fatigué, et je serai contente de conduire.

Le comte lui céda sa place, et Livadia prit d'une main exercée la direction de l'attelage. Désormais, toute à ses chevaux, elle n'avait plus à craindre les incursions iodiscrètes de ses souvenirs.

Les voyageurs s'arrêtèrent quelques jours à Moscou. Le comte Nelsor désirait y prendre de ses vieux amis des lettres d'introduction près des Russes établis à Paris, afin de se créer tout de

compris dans la durée de la permission pour les militaires et marins résidant dans des départements éloignés.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 mars. Une légère reprise se manifeste en Bourse: le 3 0/0 cole 80.42, l'amortissable est à 83 40, le 4 1/2 0/0 1883 à 108.85.

Le Crédit Foncier, à la suite de nombreuses de-mandes, remonte à 1,345 fr.

Les obligations Communales et Foncières des derniers emprunts sont à des prix encourageants pour l'épargne.

La Banque d'Escompte est ferme à 466.25. L'Italien est demandé à 97.50.

Très-bonne tenue de la Société Générale dont les actionnaires out approuvé à l'unanimité dans leur réunion du 27 mars la gestion habile et pru-

dente. La Société des Dépôts et Comptes Courants est

On cote 461.25 sur le Panama. On s'attend à un

nouvel appel de fonds. Les actions de nos Chemins de fer sont assez

CHRONIQUE LOCALD

ET DE L'OUEST.

Conseil municipal de Saumur Séance du 28 mars 1886.

La séance se tient sous la présidence de M. Vinsonneau, maire, assisté de MM. Poitevin et Peton, adjoints. Sont présents: MM. Poitou, Lienard, Hubert, Terrien, Piéron, Girandier, Bonneau, Doussain, Galbrun, Roland, Guedon, Cholet, Luard, Rivain, Lemarinier, Langlois, Goulard, Milon et Boisson.

M. Piéron, nommé secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est adopté sans observations.

QUESTION DES VIDANGES

M. le Maire invite M. Galbrun à lire son rapport sur le projet de traité des Vidanges.

La Ville a reçu les propositions de M. Dubois, de Loudun, et de MM. de Saignes et Avenier, de Saumur. Celles de ces derniers sont les plus avantageuses et se résument ainsi:

L'entreprise de Saignes et Avenier ne se déplacera pas pour moins de 4 mètres cubes de matières à extraire, au prix de 25 francs.

Toute quantité inférieure sera payée le même prix.

Chaque mètre au-dessus, 6 fr.

Les fosses des établissements publics seront vidangées au prix de 5 fr. et celles du quai de Limoges au prix de 4 fr.

Le traité est pour trois années, avec effet

rétroactif du 1° janvier 1886. Le Maire avait demandé que le travail se fit au moyen de machines à vapeur et de puissants suceurs, comme cela se pratique dans nombre de villes, mais il s'est heurté à une impossibilité sérieuse provenant du mode de construction des fosses de la Ville. Il y a orgence de changer cet état de choses, et de prendre un arrêté obligeant tous les propriétaires à pourvoir leurs maisons de fosses d'aisances étanches pour les constructions neuves, et à faire établir les an-

suite de sûres relations. Tous ceux auxquels il en parla se firent un plaisir de le présenter à leurs amis français. On est peine à lui faire accepter une lettre pour l'ambassade, car ces nouveaux venus de Saint-Pétersbourg n'avaient point les prédilections du vieux Moscovite; mais tante Pradine déclara que c'était indispensable, et Nelsor l'écouta. Enfin, tout étant prêt, on se mit en route et en quelques jours les chemins de fer les amenèrent à Paris.

A peine arrivée, Livadia manifesta un entheusiasme complet; la vie, le mouvement, le bruit incessant des voitures, l'inépuisable variété de tout ce qu'il y avait à voir et à entendre, l'enivraient sans qu'elle cherchât à s'en défendre. Ce fut tante Pradine qui chercha un hôtel et des domestiques, et arrangea le tout comme elle l'entendit. Livadia avait déclaré que tous ces détails lui étaient indifférents, et dès les premiers jours, entrataant son père, elle s'était mise à parcourir musées, jardins, églises, tout ce qui tentait sa curiosité. Sa mobile et souple nature s'assimilait rapidement tous ces détails parisiens qui lui étaient nécessaires pour ne pas avoir l'air sauvage en entrant dans un salon, et son goût, naturellement sûr et original, la guida si bien dans l'achat de ses tollettes que l'achat de ses toilettes que l'expérience la plus consommée n'eût pu mieux cheisir. Quinze jours après leur arrivée, l'hôtel étant prêt, les chevaux russes installés à l'écurie, et Nariska déjà formée aux habitudes nouvelles de sa maîtresse, Nelsor et Pradine conduisirent dans le monde la belle enfant dont le succès allait être si rapide.

(A suivre.)

ciennes de cette même façon à mesure qu'el-

les seront vidangées.

Ce projet de M. Vinsonneau peut être la source de mille tracasseries administratives. Est-on bien sûr de réussir? Une fosse bétonnée, saite avec tout le soin que peut y apporter un entrepreneur, ne sera-t-elle pas exposée à se remplir d'eau sous la pression d'une crue de la Loire et à rester pleine? Les particuliers pourront donc être amenés à vidanger leurs fosses trois ou quatre fois par an à la suite d'une simple crue de 3 ou

Le Conseil a accepté sans discussion le projet d'arrêté du Maire.

AFFAIRE BRETON.

M. Breton, ancien fermier de l'enclos Toché, où a été construit le collège de filles, a demandé à la Ville 4,500 fr. d'indemnité pour privation de jouissance de son terrain pendant la fin de son bail.

Mais Breton a oublié qu'il avait autorisé la Ville à occuper ce terrain, et en compensation qu'il lui avait été permis d'ouvrir une buvelle pendant la durée des travaux de construction; cette buvette lui avait été d'un grand produit. En outre, Breton n'avait point laissé à sa sortie de ferme, suivant les conditions de son bail, les chaumes, pailles, etc., qu'il devait, et avec ses prétentions il ne se montre pas reconnaissant.

Tout compte fait par M. François Per-cher, expert de la Ville, il ne serait dù à Breton que 63 fr. Le maire demande à régler cette affaire d'après l'expertise Percher ou à suivre l'action si elle ne peut être réglée à l'amiable.

Le Conseil donne pleins pouvoirs à M. le

Maire.

DROITS DE PLACE.

Le maire expose que le cahier de charges des droits de place de la ville de Saumur, arrêté en 1884, comprend le cours de la Loire, les quais et les berges. Or, pour percevoir des droits sur la grande voirie, il faut avoir sollicité et obtenu l'approbation présidentielle. Cette formalité a été omise, et un récent jugement, rendu contre M. Servat, rend urgent la demande d'approbalion.

Ce Conseil adhère sans observation.

LETTRES DE CONVOCATION.

Ces trois questions constituaient seules l'ordre du jour porté sur les lettres de convocation, et plusieurs conseillers ont été quelques peu troissés de ce laconisme, alors qu'ils ont appris qu'ils seraient appelés à délibérer sur un plus grand nombre d'af-

Il ne faut pas, messieurs, a dit M. le Maire, attacher à cela une trop grande importance.

D'abord, on abrège, pour la plus prompte expédition des lettres; puis, quelque développée que puisse être la nomenclature figurant sur les lettres, elle serait toujours incomplète, parce que, jusqu'à la dernière heure, il surgit des questions nouvelles.

L'incident est clos.

DEMANDES DE L'HOSPICE.

Le Conseil est appelé à donner un avis favorable à une délibération de la commission administrative de l'Hospice qui a voté un crédit supplémentaire de 5,875 fr. 60 pour couvrir les excédants de dépenses de cet établissement pour l'exercice 1885.

L'avis ne pouvait être refusé.

Le Conseil approuve également une délibération de la même administration autorisant le receveur à rembourser à M. Bariller, adjudicataire des Éponneries, une somme de 4,004 fr. 47 indument perçue.

L'INSTITUT PASTEUR.

Sur l'initiative de plusieurs conseillers que M. le Maire n'a pas fait connaître, le Conseil vote un crédit de 200 fr. en faveur de l'institut Pasteur.

DIRECTION DU THEATRE.

M. Vinsonneau informe ses collègues qu'il a reçu la visite de M. Neveu, le nouveau directeur du théâtre d'Angers, lequel a demandé le même privilège pour le théâtre de

M. Neveu aurait voulu obtenir des conditions plus avantageuses que M. Breton; mais, en raison des ressources qu'offre le théâtre, il a adhéré aux conditions anciennes, savoir:

Subvention 2,000 fr. Eclairage au gaz.... 2,000 » Assurance contre l'in-600 »

cendie..... Total..... 4,600 fr.

M. Neveu est un artiste très-sympathique et donne toutes garanties de pouvoir constituer des troupes convenables.

TERRAIN FOUQUEREAU.

M. veuve Fouquereau possède, rue Chanzy, un terrain clos qui fait saillie de presque toute la largeur du trottoir; elle offre à la Ville l'abandon de ce terrain à la charge par la commune de refaire le mur de clôture en utilisant les matériaux à provenir de la démolition et faisant un socle en pierres de blocage. D'après le devis de M. l'architecte-voyer, la proposition est avantageuse à la Ville, et le Maire demande l'acceptation qui est aussitôt votée.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE.

Cette opération est devenue urgente, par suite des nombreuses acquisitions de terrain; l'emplacement annexé il y a quelques années est déjà rempli.

La commission de la voirie est chargée de l'étude de cette question.

TRAVAUX DU THÉATRE.

L'administration se propose de commencer les travaux d'appropriation du Théâtre aussitôt la clôture de la saison théâtrale, et demande à être autorisée à traiter avec l'adjudicataire des travaux d'entretien de la Ville qui offre pour le Théâtre le même rabais de 27 0/0 que pour son adjudication d'entretien.

Le Conseil accepte.

COLLÈGE DE FILLES.

Cet établissement est toujours l'enfant chéri de nos édiles, mais vraisemblablement il n'est pas sans leur causer quelques soucis. Aujourd'hui M. Vinsonneau songe à le faire ériger en lycée. Il n'a pas dit pour quels motifs, mais une si haute conception n'a pu surgir dans son cerveau dans l'unique but de se payer de mots. M. le Maire veut que le collège de filles monte d'un cran pour arriver à autre chose encore. L'avenir l'apprendra aux contribuables - à leurs dépens, sans doute.

Notre ville, a dit M. Vinsonneau, a un établissement modèle, d'une grande importance, unique dans son genre dans tout l'Ouest; son installation est magnifique, portons-en au loin le prestige en le nommant Lycée. Un de ses amis - député, s'il vous plait! - en a entretenu le ministre de l'instruction publique, lequel ne rejette pas cette ouverture. M. le Maire se propose d'aller à Paris traiter cette question en personne avec le ministre; il est assuré de l'appui de plusieurs députés — de ses amis toujours - et même de sénateurs.

Un lycée exige des professeurs de grades plus élevés, mais au compte de l'Etat. Cependant il faudra discuter avec le ministre ce que, en cette occurrence, pourra faire la Ville qui dépense déjà annuellement 10 à 14,000 fr. pour cet établissement.

M. le Maire demande donc au Conseil le pouvoir de s'entendre avec le ministre pour ériger le collège de filles en Lycée, et discuter à quelles conditions financières pourra se faire cette élévation.

Le Conseil opine saus hésiter.

Gare encore que nous n'en sortions avec les étrivières!

SOCIÉTÉ « L'HARMONIE SAUMUROISE ».

Le Maire expose que cette Société a donné deux concerts pendant lesquels il a été fait une quête qui a produit 230 fr. pour le Bureau de bienfaisance. Mais cette Société naissante demande à la Ville de vouloir bien se charger des frais d'éclairage.

Quelqu'indécision se manifeste sur divers bancs, on craint que ces jeunes gens ne reviennent à la charge. La musique municipale est la musique de la Ville et il n'en faut pas d'autre.

M. le Maire sait observer que l'Harmonie s'est fait une véritable réputation artistique; qu'elle se met à la disposition de l'administration; qu'ainsi, à la fête des Récollets, elle se fera entendre simultanément avec la musique de l'Ecole mutuelle, et que l'allocation sollicitée sera une fois donnée sans espoir de relour et sans rien retrancher des privilèges de la Municipale.

Grâce à ces observations, l'éclairage des deux concerts de l'Harmonie Saumuroise sera à la charge de la Ville, soit 80 fr. à prendre sur les bonis futurs.

CAISSE DEPARGNE.

M. Vinsonneau donne lecture de la liste des administrateurs sortants de la Caisse d'épargne, tous rééligibles. Le Conseil les maintient dans leurs fonctions.

M. Georges Terrien se démet de ses fonc-

tions et est remplacé par M. Bourguigne M. le Maire informe le Conseil que l Directeur de la Caisse d'épargne va avec son ouvrir la Caisse le samedi, et que per motif il faut rechercher des administration qui puissent accepter cette surcharge,

M. Goulard rappelle qu'il s'était off. pour le samedi et qu'il avait fait des dému ches près de M. Repord pour remplacer Terrien le dimanche. Il ne s'expliquai qu'on l'eût chargé de cette négociation a avait menée à bien et qu'on le laissait plan.

M. le Maire regrette que M. Goulard levé cette question toute de personne ne peut lui répondre coram populo,

L'incident est clos.

CHAMP DE DÉMONSTRATIONS AGRICOLES.

Dans une des dernières séances du fie seil d'administration du collège de garge M. Cottineau, sous-préfet de Saume donné communication d'une circulaire nistérielle faisant connaître la grandein tance que le gouvernement attache aurque tions agricoles.

Aux termes de cette circulaire, l'Etalan derait de 4,000 à 8,000 fr., suivant lité, aux communes qui créeraient des cha de démonstrations agricoles et d'expérime tions, accessibles à tous, et où chacun pu rait se rendre compte des modes de colledes moyens mis en œuvre et des résul obtenus. La somme allouée serait pour me tié à la charge de l'Etat et pour moitié à

du département.

Fort de cette circulaire et dans l'en d'obtenir un supplément pour son le d'agriculture, la commission du colle émis le vœu que le terrain que lui a abandonné la Ville, avenue du collège filles, fût affecté à la création d'un chemi démonstrations. M. Bouchard, agrent distingué et délégué par le gouvernement pour combattre le phylloxera, a trout terrain très-convenable. Il y ferait che semaine une conférence publique sur gricalture, suivie de démonstrations.

Le cours ouvrirait dès que le minu aurait donné son approbation et son

cours.

La situation de cet emplacement, su bord d'une route assez fréquentée, ris aussi aux conditions de la circulaire térielle. Il ne faut donc plus qu'un 1001 vorable de la Ville.

M. Peton feit bien remarquer qu'il rien demandé de nouveau à la Ville. suffit de faire savoir au gouvernement le Conseil a déjà voté 1,500 fr. pour d'agriculture annexée au collège el espère obtenir par cela même une soi égale, soit quinze autres cents francs.

Si c'est l'Etat et le Département qui vent faire les frais de cette création. quoi la Ville viendrait-elle y contrib Cette considération frappe M. Terried s'écrie que trop souvent on substill Ville au Gouvernement et que celle mi de faire compromettra les finances mu pales. L'administration consacre beau trop de ses revenus aux étrangers. rein e-t-il été cédé au collège? Non. périences déjà faites sont condamnés tous les cultivateurs.

M. Lemarinier: Il n'y a pas suds riences, et puis on ne demande tiel

commune.

M. Terrien: On demandera plus !! une fois engagé!! L'avenir est som gene s'aggrave, le Conseil aura à po à des besoins urgents, à des ouvried travail.

M. Piéron: M. Terrien n'a rien à la question. La Ville n'aura pas ges nouvelles, l'Etat partagera la de cette création avec la Ville et non département. Voilà tout. Croyez-vou Conseil général, composé tel qu'il et risera jamais la Ville (1!1).

Faites l'essai. M. Terrien: Le terrain est-il succe vocablement?

Non! s'écrie M. Peton; la Ville ultérieurement en donner un aufre juge à propos.

M. Terrien est opposé à toutes devant profiler à tout l'Ouest; que le Conseil s'engage dans une

M. Peton: C'est vous qui nous lancé, jadis, avec votre vote du col

collège sont plus que suffisantes, et ceux qui voudront voir entreront au collège, ce qui aura cet autre avantage de faire connaître noire établissement.

M. Pelon: A Vincennes, les expériences se font sur le bord de la voie publique;

M. Terrien fait fausse route.

Le Maire, qui avait vu jusque là toutes ses propositions passer sans la moindre objection, a hâte de clore le débat, et met aux voix la proposition de demander 4,500 fr. au gouvernement.

La majorité est favorable à cette propo-

silion.

JARDIN DES PLANTES.

Le directeur du Jardin des Plantes demende un crédit de 150 fr. pour parfaire les dépenses occasionnées par l'extension donnée aux expériences viticoles. Le crédit est voté.

RCOLE DE LA RUE DU PETIT-PRÉ.

Le moire communique au Conseil les observations du directeur de l'École des Ponts et de l'inspecteur primaire qui signale les abords défectueux et dangereux de l'école communale de la rue du Petit-Pré. Le fait est bien notoire; la commission de la voirie a examiné un immeuble de minime importance qui doit prochainement être mis en adjudication, et le maire demande à être autorisé à l'acquérir, si c'est possible.

Le Conseil donne pleins pouvoirs. Après ce dernier vote, le maire demande le huis-clos pour affaires diverses qu'il a à soumettre au Conseil. Le public est invité à se relirer.

École de Cavalerie de Saumur.

Par décret en date du 27 mars 4886. rendu par le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre,

M. de la Forgue de Bellegarde, chef d'escadron instructeur en chef d'équitation à l'Ecole d'application de cavalerie, a été promu au grade de lieutenant-colonel.

Un autre décret nomme M. de la Forgue de Bellegarde au 45° régiment de chasseurs.

Au moment où l'on apprenait la nomination de M. de Bellegarde au grade de lieutenant-colonel, il était victime d'un accident de cheval dont les conséquences, nous l'espérons avec tous ses amis, ne seront pas aussi graves qu'on l'a craint d'abord.

M. de Bellegarde se promenait sur la roule du Pont-Fouchard à Saint-Florent; tout à coup sa monture prit peur ; il la ramena sur l'objet, l'animal fit un bond comme pour franchir un obstacle, et le cavalier resta suspendu à un tronc d'acacia brisé. M. de Bellegarde perdit connaissance et dut être ramené en voiture à son domicile. Son élat aujourd'hui est plus satisfaisant.

Par arrêté du ministre des finances, M. Morlay, percepteur de Saint-Lambertdes-Levées (Maine-et-Loire), est nommé à Quimper (Finistère).

L'ACCIDENT DE DAMPIERRE.

Hier soir, vers 3 heures, un bien triste accident est arrivé sur la route, à Dempierre.

M. Hétreau, charpentier à Saumur, se rendait à Parnay, monté sur une petite carriole allant au trot du cheval seulement, lorsqu'il rencontra le sieur Moreau, de Montsoreau, qui amenait à Saumur on chargement de vin venant de chez M. Maurice Ernoult. Le charretier s'est rangé du côté du tramway, M. Hétreau s'est également porté à sa droite, ne laissant entre lui et le bord du talus que 25 à 30 centimètres. Quoi qu'il en soit, le brancard de sa voiture a frappé violemment, en pleine poilrine, le sieur Moreau, qui a tourné sur lui-même et est roulé sous la voiture, laquelle l'a atteint, mais assez légèrement. Aussitôt le malheureux a râlé; M. Hétreau s'est hâté de venir chercher à Saumur le docteur Renou, qui est arrivé immédiatement et a trouvé Moreau sans vie. Il est probable que le pauvre charrelier avait une lésion du cœur.

Moreau était âgé de 62 ans ; il laisse une venve, une petite fille de onze ans et un fils soldai aujourd'hui en Afrique:

Hier soir, le corps de Moreau a été fransporté à Montsoreau.

LA SECURITÉ DE NOS JOURS.

Dans la nuit de samedi à dimanche, sur la place de la gare d'Orléans, à Saumur, le sieur Bezeau, allumeur de gaz, a été assailli subitement par trois individus qu'il ne connaissait nullement et avec lesquels il n'avait eu aucune explication.

A ses cris, un jeune homme, le nommé Petit, vint à son secours; Petit et Bazeau recurent des coups de couteau, l'un à la cuisse et l'autre au bras, et les assaillants disparurent par la route d'Angers. Petit surtout a été plus grièvement atteint.

Grace au signalement que purent donner les blessés et aux ordres transmis à Angers par M. le Procureur de la République, les assassins ont été arrêlés hier à Trélazé. Ce sont des Italiens qui stationnaient près de la Blanchisserie, route du Chapeau. Ils doivent arriver aujourd'hui à Saumur.

Les citoyens que leurs affaires appellent à voyager la nuit feront bien, à notre époque, de toujours se tenir sur la défensive.

LES TZIGANES A SAUMUR.

Voici le programme du Concert-Gala qui sera donné mardi prochain, au théâtre de Saumur, par la troupe royale des Tzigones hongrois:

PREMIÈRE PARTIE. 1. Rakoczy, marche..... Erkély. 2. Flots de Danube, valse...... JANOVICS.

| . Le Chant des Pécheurs | STRAUSS. |
|-----------------------------------|--|
| . Fantaisie Hongroise | FARKAS. |
| , Angelo, valse | CSIBULKA. |
| . Pizzicato, polka | STRAUSS. |
| DEUXIÈME PARTIE. | |
| . La Muette de Portici, ouverture | AUBER. |
| . Le Baron Tzigane, valse | STRAUSS. |
| | Le Chant des Pécheurs Fantaisie Hongroise Angelo, valse Pizzicato, polka DEUXIÈME PARTIÈ La Muette de Portici, ouverture Le Baron Tzigane, valse |

3. La Jeunesse de l'Amour, polk.-maz. RAAB. 4. Solo pour Czymbalum FARKAS.

5. Une Nuit à Venise, valse..... STRAUSS. 6. Chansons Hongroises BLAHA.

Les Tziganes se présenteront dans les brillants costumes de la cour.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Le Patriote et l'Anjou publient, d'après la Petite France, la liste des jurés pour le prochaine session.

Voici les noms appartenant à l'arrondissement de Saumur: MM. Lemoine, propriéteire à Doué; Rioche prepriétaire à Dampierre; Brionneau fils, propriétaire à Dénezé; Martineau, propriétaire à Neuillé; Girard, propriétaire à Parnay.

ARRESTATION D'UN VOLEUR.

Au mois de mars 1885, le sieur Bellanger, ouvrier scieur de long, avait volé dans les chantiers de son maître, M. Perrichet, à Saint-Martin-de-la-Place, une grande scie et une hache, qu'il avait revendues, à vil prix, chez le sieur Foussard, à Saumur.

Depuis ce vol, il avait disparu.

Arrêté à Rambouillet, il vient d'être conduit à Saumur. C'est un récidiviste dange-

ANGERS.

Suivant décision de M. le général, les musiques militaires ne joueront plus que le jeudi et le dimanche au jardin du Mail; le concert du mardi est supprimé.

Matinées théâtrales. - Le nouveau cahier des charges du théâtre contient une innova-

Il a été stipulé que pendant la saison prochaine il devra être donné un minimum de quatre représentations de jour.

Si le public prend goût à ces matinées théâtrales, le directeur a la faculté d'en augmenter le nombre autant qu'il le jugera convenable.

POITIERS.

Le sieur Jules Audru, âgé de 64 ans, serrurier, rue Neuve-de-la-Baume, s'est suicidé, luudi, d'une façon épouvantable.

Il s'est engagé sur la voie ferrée par le passage qui se frouve auprès du pont conduisant aux Sables et s'est introduit sous le

Lorsque le rapide de 2 heures de Paris à Bordeaux est arrivé, Audru s'est couché sur les rails et le train tout entier est passé sur lui.

Au moment de son introduction sur la voie, Audru avait été interpellé par le gardeligne à qui il avait répondu qu'il venait, de la part de l'ingénieur, vérifier des travaux. Il portait même un carnet et paraissait prendre des notes.

C'est le même garde-ligne qui, après le passage du train, a ramassé le cadavre d'Audru qui était atrocement mutilé.

La tête avait été détachée du tronc, les jambes étaient séparées du corps et les pieds étaient aussi coupés.

Les tristes débris, après les constatations judiciaires, ont été ramenés sur une civière au domicile d'Audru, par des employés du chemin de fer.

On ignore les causes de ce suicide.

ENFANT TUEE PAR UNE VIPÈRE.

A Vion, canton de Sablé, une petile fille âgée de cinq ans, en cueillant des violettes dans un champ, jeudi dernier, a été mordue par un aspic, et elle a succombé le lendemain après d'atroces souffrances.

ACCIDENT SUR LA LIGNE DE TOURS AU MANS.

Dans la nuit de jeudi à vendredi a eu lieu un déraillement qui aurait pu avoir de très-graves conséquences. Le train mixte nº 1280 qui part de Tours sur Le Mans à 7 heures 47 du soir a déraillé à 1,000 kilomètres de la gare de Neuillé-Pont-Pierre, au poteau kilométrique 4262. Un essieu s'est rompu à un wagon de marchandises chargé d'un bloc de pierre de 10,000 kil. et un morceau est tombé sur la voie. La machine a parcouru mille mètres sans s'arrêter; plusieurs voitures de voyageurs et de marchandises ont été avariées. Aucun accident à déplorer.

Costumes de Bal

On nous prie d'annoncer qu'un employé du Théâtre d'Angers est arrivé à Saumur avec un grand choix de Costumes qu'il louera à des prix modérés. — S'adresser chez le Concierge du Théâtre.

Ceci à l'occasion d'un Bal masqué au profit des pauvres, annoncé pour demain jeudi ter avril, jour de la Mi-Carême.

Cours du froment et de l'avoine en Maineet-Loire au 29 Mars

| | | | T KOTH | CILL | | | 27.10 | THE | |
|---------------------|-------------------|----|--------|-------|-------|-----|-------|------|------|
| Angers, | l'hect. | 15 | nn à | 16 | 20 | 10 | 75 à | 10 | 50 |
| Saumur, | | 15 | 60 | 15 | 75 | 9 | 75 | 10 | × |
| Baugé, | | 15 | u u | 16 | 2) 28 | 10 | 20 20 | * | » x |
| Segré, | | 15 | 75 | 3).30 | 23.70 | 10 | 50 | * | 30 X |
| Beaupreau | . 5 | 15 | ww | 15 | 50 | 9 |)) » | | 2) X |
| Montfauco | n, | 15 |)))) | 15 | 50 | 9 | 22 | | XX |
| Montrevau | lt, | 15 | 50 | | 2) 2) | 9 | 20 20 | | 20 7 |
| Chemillé, | | 15 |) n | 15 | 50 | 9 | מנג | 9 | 50 |
| Champtoc | eaux, | 15 | 50 | ww | 22.20 | 9 | 50 | K | 20.2 |
| St-Florle | | 15 | 50 |)) » | 22.20 | 9 | 50 | 2 | 29.2 |
| Cholet, | 811 | 15 | 50 | nn | 22 22 | 9 | 50 | K | » I |
| Vihiers, | | 14 | 50 | 15 | 23 28 | | 75 | 9 | 50 |
| Brissac, | | 15 | 50 | »» | 2020 | 383 | 50 | 10 | |
| Chalonnes | | 15 | 50 | 20 10 | 2) 20 | 8 | 75 | W | 202 |
| Doué, | VIII.V | 15 | 20.20 | 15 | 25 | 9 | 50 | 10 | 20 2 |
| A Nant les 100 k | es, blés ilos. | an | néric | ains | , de | | - | 3 29 | |

Les bons blés français valent de 21 50 à 21 75 les 100 kilos.

Grand Théâtre d'Angers.

Mercredi 31 mars

Au bénéfice de M. STRELISKI, régisseur général Avec le concours de MIL MARTINON.

FAUST, grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, musique de Gounod. Ballet sous la direction de MII. Papurello.

PAUL GODET, proprietaire-gérant.

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

Les quaire hommes qui se trouvaient là avec Clair-de-Lune étaient des gens courageux et énergiques. Cependant, en présence de ce danger, contre lequel ils se trouvaient sans défense, ils sentitent le sang se glacer dans leurs veines.

- Sertons au plus vite de cette chambre, ou nous sommes perdus! s'écria le sénéchal. Brigadier, ouvrez la porte !

Le brigadier voulut prendre la clé, qu'il avait mise sur la table. Cette clé avait disparu. C'est toi qui l'a prise, misérable, dit le sous-

officier en saisissant Clair-de-Lune à la gerge. - Yous êtes dans l'erreur, repartit froidement le sercier, vous l'avez déposée sur la table et elle sera sans doute tombée.

Le brigadier s'étant baissé pour chercher la clé, deux vipères le mordirent, l'une à la main, l'autre au visage et enfoncérent si profondément leurs dents dans les chairs qu'elles restèrent suspendues

Mille tonnerres ! s'écria-t-il, en les arrachant violemment et en les lançant au loin, voilà mon

compte réglé! Ah l les maudits animaux !

Se précipitant sur la porte, il essaya vainement de l'ensoncer à coups de pieds et d'épaules. Les deux autres militaires, qui s'étaient joints à lui, ne réassirent pas mieux.

Ils coururent à la fenêtre. Mais celle-ci était si étroite qu'elle ne pouvait donner passage au corps d'un homme.

- Je crois décidément que nous sommes perdus, dit le brigadier. Que faire ! Que faire !

Il sentait déjà les premières atteintes du venin qui avait pénétré dans ses veines.

Sa vue se troublait. Les battements de son cœur se ralentissaient d'une façon très-sensible. Un sentiment de pesanteur et d'engourdissement se produisait dans tout son corps. Ses jambes fléchissaient, de telle sorte que pour se soutenir il était obligé de s'appuyer contre la muraille.

Les mêmes symptômes, mais d'un caractère beaucoup plus actif, se manifestaient chez le sénéchal et les deux soldats, qui avaient reçu un grand nombre de morsures. Bientôt, perdant tout sentiment, ils tombèrent sur le sol. Leur corps s'enfla et prit des proportions effrayantes. En quelques minutes, leurs visages, horriblement bouffis, devinrent méconnaissables.

Trébuchant comme un homme ivre, le brigadier allait et venait à travers la chambre.

- Qu'allens-nous devenir? dissit-il. Ah! mi-

sérable sorcier! Je t'étranglerai de mes propres

En voulant se jeter sur Clair-de-Lune il renversa la table. La chandelle s'éteignit. Resté immobile dans un coin et habitué à se

défendre contre les attaques des vipères, le sorcier avait pu échapper à la rage de ces animaux.

Profitant de l'obscurité, il glissa sa main derrière les coffres où il renfermait les reptiles et saisit deux sacs de cuir qu'il avait cachés dans cet endroit. Se rapprochant ensuite de la porte il l'ouvrit brusquement, avec la clé, dont il avait pu s'emparer au milieu du tumulte, et franchit le

- Veilà le coquin qui se sauve ! s'écria le brigadier. Courons, mes amis!

Mais les hommes auxquels il s'adressait étaient hors d'état de l'entendre et de lui prêter aide.

Réunissant les forces qui lui restaient, il s'élanca à la poursuite du fugitif et parvint à l'atteindre.

Une lutte s'engagea. Jelé à terre, au premier choc, par le sous-officier, Clair-da-Lupe se releva aussitôt ; puis par un croc-en-jambe, accompagné d'une formidable bourrade, il étendit son adversaire sur le sol.

- Me voilà débarrassé, dit Clair-de-Lune, en prenant sa course vers les bois.

article of the territories of the material and property of the street, the str

- Pas encore, dit une voix derrière lui.

Et ces mots furent suivis d'un vigoureux coup de trique qui vint s'abattre sur le sorgier et le jeta la face contre terre.

L'homme qui venait de le terrasser lui mit un genou sur les reins, en lui disant :

- Si tu fais un mouvement, je t'assomme.

Cet homme n'était autre que le père Chablé.

- Par ici! par ici! Je le tiens, ce scélérat, ce voleur! cria-t-il de toutes ses forces. Cet appel s'adressait à la semme Chablé, qui ac-

courut aussitôt, en brandissant un gros gourdin. Voici par suite de quelles circonstances les deux époux, que nous aviens laissés emprisonnés dans le château de Montsereau, se trouvaient, au milieu

de la nuit, près de la maisonnette du sorcier. (A suivre.)

Nous recommandons tout particulièrement, par ce temps de froids où les légumes frais sont si rares, les excellentes conserves de la maison Bouvais-Flon, de Nantes, fabriquées spécialement pour l'EPICE-RIE CENTRALE de Saumur. - Petits pois, 0 fr. 95 c. la boîte; - petits pois très-fins, 4 fr. 65; — extra fins, 4 fr. 80; — la 1/2 boite, 0,60, 0,90 et 4 fr. - Haricots verts, la boîte, 0,95 c.; - extra fins, 4 fr. 50 c.; la 4/2 boîte, 0,60 et 0.80. — La boîte peut être servie à 6 personnes.

S'adresser à M. Sur, 10, Rue Ampère, Paris et pr TOUJOURS les trouve à Saumur, chez MM. DECARD, coiff.-parf ; Boucher, coiffeur, 2, rue St-Jean; René, coiff.-parf., rue St-Jean, 39; Laumondais, phar., 58, place de la Bilange.

Étude de Me Paul PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Le lundi 5 avril 1886, à une heure du soir, à Saumur,

Dans une maison située rue de Poitiers, nº 64, autrefois habitée par M. PILETE, maître charpentier.

Il sera vendu:

Cinq établis, trois chèvres, diable, charrette à bras, chantiers, trétaox, échelles, cordages, chaînes, scies, caisses, boîtes;

Un grand nombre d'outils de toules sortes, à usage de charpentier et me-

Plusieurs lots de pièces et de planches en bois de chêne, et quantité d'autres bons objets. Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A L'AMIABLE.

IIN PETIT CHALET

Situé à la Croix-Cassée, commune de Villebernier, près le pont du chemin

Avec jardin, planté d'espaliers, d'arbres fruitiers, et allée de tilleuls,

Le tout d'une contenance d'environ 30 ares.

S'adresser, pour traiter, à Me Gau-TIER, notaire à Saumur.

A VENDEE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE A 2 kilomètres de Saumur,

Sur les bords de la Loire. S'adresser à M. Auboyer, notaire

GRANDS MAGASINS

Pour Commerce de Vins TOURE

PRÉSENTEMENT,

Route de Rouen, à la Croix-Verte, Saumur.

Cellier à tenir 500 barriques, vastes greniers, cour, écurie, etc.

Ces bâtiments peuvent servir à toute exploitation. Prix modéré.

S'adresser à Mme veuve DESCHAMPS, propriétaire à la Croix-Verte.

Ligne d'Orléans

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive

Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

A LOUER Pour la Saint-Jean 1887, MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, nº 15.

S'adresser à M. Normandine, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A LOUER JA R IDI

AVEC PETITE CHAMBRE

Près la gare d'Orléans, entouré de murs et bien affruité.

S'adresser à M. Beurois, rue de l'Hôtel-de-Ville, 17. (182)

Opticien à Pontivy,

A l'honneur d'informer le public de son arrivée en cette ville, où il sera visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend.

Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, M. VER-NERY est parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défectuosités par les seuls verres brevetés à l'Exposition de 1878.

Il possède un grand choix de montures-lunettes, pince-nez or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longues-vues.

Nouveaux pince-nez auto-fixe tenant très-bien sur tous les nez, et il est très-doux.

On fait toutes les réparations d'optique demandées. Entrée libre, hôtel de Londres, à Saumur, pour 15 jours (239) seulement.

M. TREMBLAY, fabricant d'Eaux Gazeuses, rue du Portail-Louis, à Saumur, informe qu'il est le seul représentant autorisé sur la place de Saumur, pour la vente de l'excellente BIÈRE Ph. WEBEL, de Tours. et que toutes commandes doivent lui être adressées directement pour éviter des retards dans les expéditions.

VOLAILLES 200 Poulets engraissés en 20 jours.

GAVEUSE MEGANIQUE d'occasion, entièrement neuve.

S'adresser au bureau du journal.

MEUBLES NEUFS & D'OCCASION

Ameublement.

Emile BORET

Nº 13, rue Nationale, nº 13 SAUMUR

Mme BORET, TAPISSIÈRE

Se charge tout particulièrement de Tapisserie à façon: Rideaux, Tentures, Literie, etc.

GIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU previent sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

Offres et Demandes

UN MENAGE sans enfant demande une place. Le mari, ancien militaire, soignerait des chevaux, et la femme est lingère et femme de cham-

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un ménage, le mari jardinier, la femme pour soigner les volailles.

S'adresser au bureau du journal.

M. V. COUE demande un jeune homme se destinant à la photographie.

ON DEMANDE un apprenti menuisier.

S'adresser au bureau du journal.

LA GLANEUSE

Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprêteuse et une apprentie pour les Modes.

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin ; le propriétaire en fai l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

UN CULTIVATEUR, muni de bons certificats, demande une place comme cultivateur ou directeur de culture ou une garde.

S'adresser au bureau du journal.

M. REVECHE, de Brain-sur-A nes, prévient le public qu'il ne pa pas les dettes contractées pa gendre, M. CRÉTINEAU, autres micilié à la Breille.

Vanille

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

A TUME TUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangers - Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtent à tous les mouvement du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un banj bien fait et bien applique facilite souvent la guerison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles, caoulchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonds bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de bibern d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Thés

CHOCOLAT Qualité supérieure

V-BOU

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. - Vanille 1/2 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THES NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50; 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUR Mollay fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et à confiserie.

Chirurgien - Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

Extraction, Aurification-Prix modere

LETAT

Neuville .

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 MARS 1886

| Valeurs au comptant Cloture précte cours. | Valeurs au comptant Clotur précte cours. Valeurs au comp | ptant Clotur Dernier cours. | Valeurs au comptant Clotur précéte cours |
|---|--|--|--|
| 3 % | Orléans | 5-1860 516 1 517 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 | Gaz parisien 518 s 379 a 379 a 379 a 379 a 389 a 380 a 3 |

GARES SAUMUR

LIGNE

BOURGUEIL - SAU MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY SAUMUR - BOURGUEIL DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. Mixte Omn. | Omn. | Omn. | Mixte | Mixte Omn. | Mixte | Mixte | Omn. | Mixte | Direct 8 minutes du matin, express-poste. 55 — matin (s'arrête à la Possonnière) matin matin matin soir. matin matin soir. soir. soir. soir. soir. Mixte Mixte Mixte Mixt matin soir. 6 49 9 45 1 52 5 04 8 30 11 10 Montreuil. matin matin soir. soir. matin, omnibus-mixte. 7 24 8 40 1 15 3 50 7 45 Saumur. 6 05 7 04 10 10 2 08 7 12 10 26 2 16 4 44 Bourgueil. 8 17 19 09 1 24 4 02 7 55 Brézé. . . 5 20 5 28 8 46 8 54 3 26 8 21 12 48 soir, 8 03 Chacé. . 8 19 Saumur. PortBoulet 5 33 9 06 1 25 6 56 PortBoulet Bourgueil. 5 42 9 15 1 34 7 05 Saumur. express. 32 oranibus. (s'arrête à Angers). POTTIERS - M MONTREUIL - POITIERS DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR venant d'Angers. 3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte. Omn. | Mixte | Mixte omnibus. Mixte | Omn. Omn. | Mixte | Mixte Omn. | Omn. | Mixte Omn. | Mixte 91 soir. express. soir. matin . matin . soir matin. matin soir. soir. soir. matin soir. soir. soir, omnibus-mixte. 1 55 Thouars (départ) Neuville Mirebeau Saumur (départ) 6 05 9 01 A 20 Loudun 8 23 2 51 _ omnibus (s'ar. à Tours) Brion-s-Thougt 7 57 » » 7 55 4 50 5 58 Arcay. 3 4 3 54 Montreuil-Bellay 6 53 9 13 1 19 4 30 8 37 express poste. Lernay 24 Mirebeau Montreuil-Bellay 9 27 Arcay .

Saumur (arrivée)

Brion-s.-Thougt.

Thouars (arrivée)

Montreut

DE